

Compte rendu de la réunion SPPF / DRASS ile de France du 30 janvier 2008

Etaient présent :

Dr Christine Barbier , médecin inspecteur de la DRASS Ile de France

Dr Xavier Lescure, service épidémiologie/maladies infectieuses de l'Hôpital Tenon Paris XX

Petrera Florita, infirmière Hôpital de jour Tenon Paris XX

Claire Maté, infirmière Hôpital de jour Tenon Paris XX

Eddy Lebourgeois, Président du SPPF

Olivier Laizé, vice-président du SPPF

Avec l'arrivée de décrets réglementant les pratiques de piercing et dans l'optique d'une collaboration future entre les autorités sanitaires d'ile de France et les professionnels du piercing, représentés par le Syndicat des Perceurs Professionnels Français, une réunion de travail s'est tenue dans les locaux du pavillon Babinski de l'Hôpital Tenon paris Xxeme ce mercredi 30 janvier de 16h à 18h.

Bien que familiers des pratiques de piercing, les Dr Barbier (DRASSIF) et Lescure (Epidémiologie Tenon) ont pu actualiser leur connaissance des réalités du piercing en France, en discutant avec le SPPF notamment de la réalité des chiffres souvent abordés lors d'études étrangères (cf étude de l'Académie de Médecine fin 2007).

Voici les points importants discutés :

-Pratiques sauvages : piercings pratiqués sur des marchés, appartements, fêtes diverses, en magasins saisonniers. Ces pratiques entraînent une impossibilité de suivi des complications, et concernent surtout un public mineur difficile à quantifier.

-Nombre d'actes annuels : estimés à + ou – 300.000 actes par an.

-Nombre de boutiques en France : estimé à + ou – 1400.

-Conditions de travail en boutiques : méthodes de stérilisation, encadrement de la clientèle.

-Nouvelles réglementations et leurs arrêtés d'application. Le Dr Barbier autant que le Dr Lescure ont recommandé au SPPF de solliciter l'attention du ministère de la Santé pour être entendu sur ce point.

Dans le cadre de sa cellule d'étude des complications liées aux pratiques de piercing, l'Hôpital Tenon se positionne en référent médical auprès des perceurs de la région et de leur clientèle, et s'engage à accueillir et diagnostiquer les clients à complications. Il est important

aujourd'hui d'établir une vraie collaboration entre les boutiques et ce service, afin d'accélérer son développement.

Le SPPF s'engage à l'issue de la réunion à diffuser plus largement ce contact auprès de ses membres, ainsi qu'auprès des autres groupes médicaux français à titre d'exemple.

Également, une possible mise à jour du « Guide des bonnes pratiques du piercing », ouvrage de référence à ce jour, est envisagée, toujours avec la participation de perceurs et de l'AH-HP.

Dans le cadre d'un travail entre les DRASS et le SPPF, Mme Barbier et le SPPF ont discuté de nombreuses possibilités, entre autres :

-Le SPPF participerait à la prochaine campagne de vaccination HBV prévue pour fin avril 2008 par la DRASSIF, en communiquant auprès de ses membres.

-La formule « formation », jusqu'à aujourd'hui non réglementaire, pourrait être organisée par les DRASS dans son cadre légal. Il n'est pas impossible que le SPPF puisse être un participant actif de l'application de cette réglementation.

-La DRASSIF, et par extension les autres DRASS de France, pourraient être partenaires du SPPF sur ses actions de prévention sanitaire, tant auprès de ses membres que du grand public.

2 heures de réunion furent le minimum nécessaire pour éclaircir les nombreuses questions posées par le statut des perceurs et les méthodes de prévention sanitaire possibles.

Une prochaine réunion aura lieu courant mars 2008, avec la participation de boutiques leader sur la région parisienne, afin de concrétiser les travaux ici évoqués.

L'arrivée des nouveaux décrets semblent en tout cas stimuler un travail en commun dont les professionnels du piercing comme de santé sont toujours très demandeurs.

Nous espérons pouvoir élargir cette tendance à la collaboration sur l'ensemble du territoire.

Fait à Paris, le 7 février 2008